

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 7 juillet 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance des 3, 4 et 5 juillet 2017

2017 DASES 260 G : Subventions (montant total 17 450 euros), avec les associations « Au bout du fil » et « Association pour la gestion d'un centre d'animation culturelle » pour leurs actions de proximité en direction des personnes âgées et leur soutien aux seniors isolés.

Mme Dominique VERSINI, rapporteure.

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 3411-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 20 juin 2017 par lequel Madame la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental, lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association « Au bout du fil » (15^e) ainsi qu'à l'association « Association pour la gestion d'un centre d'animation culturelle (AGECA) » (11^e) au titre de l'année 2017 ;

Sur le rapport présenté par Madame Dominique VERSINI, au nom de la 4e commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 6 000 euros est attribuée à l'association « Au bout du fil » (15e) (SIMPA 4704 dossier 2017_05818) au titre de 2017.

Article 2 : Une subvention de fonctionnement de 11 450 euros est attribuée à l'association « Association pour la gestion d'un centre d'animation culturelle (AGECA) » (11e) (SIMPA 6662 dossier 2017_07005) au titre de 2017.

Article 3 : Les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 65, rubrique D 538, nature 6574, ligne DF 34008 du budget de fonctionnement du Département de Paris de 2017 sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil départemental**



Anne HIDALGO